



Vendre une idée de produit sans se faire avoir, possible ?

Par **Evy36**, le **24/05/2016** à **19:28**

Bonjour,

J'ai l'idée d'un produit qui permettrait de résoudre un problème récurrent rencontré par les propriétaires d'un certain type d'animaux de compagnie. (un produit peu coûteux à réaliser sur des chaînes de production déjà existantes).

Créer mon entreprise et déposer une marque ne m'intéresse pas, je souhaite simplement "vendre" cette idée (royalties) à un professionnel déjà en place.

J'ai parcouru le web à ce sujet et il y a 2 sons de cloche :

1- selon certains, même en déposant un brevet et en faisant signer un contrat de confidentialité avant d'exposer les détails, les pros peuvent aisément me voler mon idée (et il verront de suite que les frais d'avocats ne seront pas dans mes moyens et ne se gêneront alors peut être pas...). Le seul moyen serait alors de créer tout de A à Z (entreprise, marque, fabrication, commercialisation...)

2- selon d'autres (l'un même explique qu'il est passé par là pour vendre ses inventions), il suffit juste de se pointer avec un contrat de confidentialité, sans même un dépôt de brevet ou une enveloppe Soleau et de vendre son idée. Cela suffirait à se protéger du vol au niveau juridique.

Ma question est : Si je me risque à protéger mon idée simplement par une enveloppe Soleau et la proposer à des entreprises en leur faisant signer un contrat de confidentialité, y a t-il réellement un moyen pour elles de les contourner et de me voler ?

Merci par avance pour votre aide !

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **18:00**

La réponse est: on ne peut pas breveter une idée.

Sinon il y a longtemps que j'aurais breveté les voyages spatiaux, et que tout voyageur vers la lune, mars ou plus loin me devrait ainsi des royalties.